

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19049 - 74ÈME ANNÉE

Affaire de la démolition de la Maison Bénard

Les Réunionnais ont-ils le droit d'avoir leur histoire ?

L'histoire de La Réunion est moins enseignée que l'histoire de France et pendant longtemps, le pouvoir a voulu faire des Réunionnais un peuple sans histoire, simple dépendance de l'histoire de France. La dernière révision constitutionnelle a même effacé la notion de peuple autre que le peuple français au sein de la République. Dans ce contexte, des tragédies peuvent survenir, comme la démolition d'une des plus anciennes maisons de Saint-Denis dans l'indifférence générale, avec l'accord des autorités compétentes.

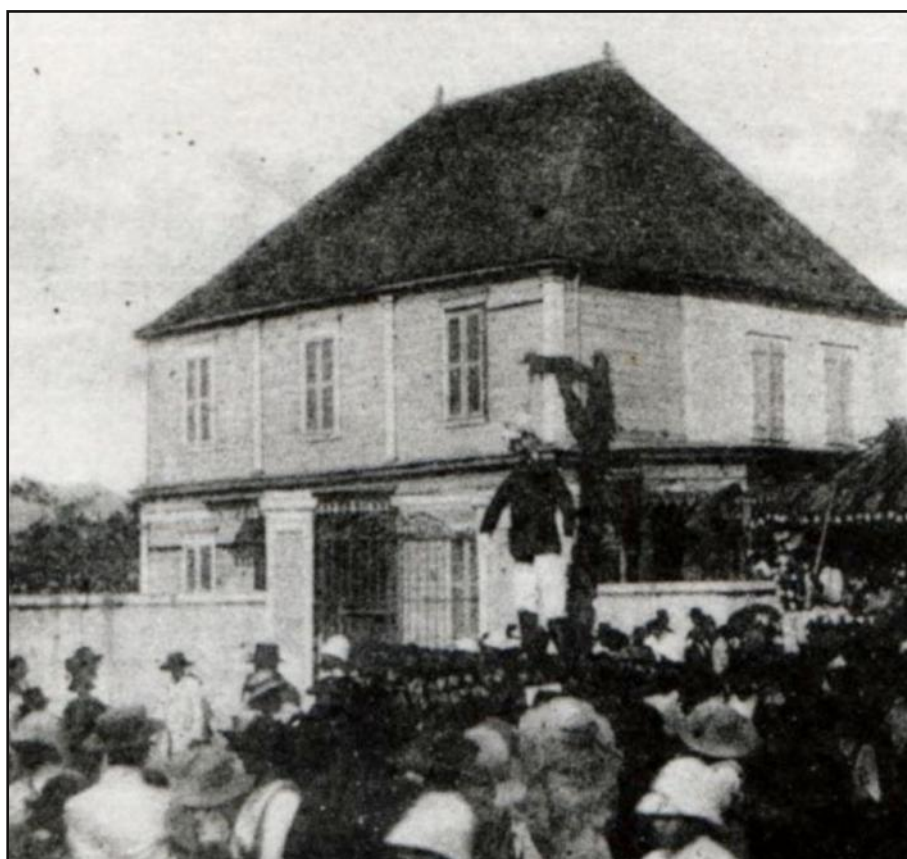


Photo extraite du "JIR" d'hier, qui rappelle aussi la violence des campagnes électorales à l'époque de la colonie.

Construite en 1838, la Maison Bénard était une construction protégée en tant que «bâtiment d'intérêt architectural traditionnel», soit un niveau de protection juste en dessous de

«monument historique». Mais elle vient d'être rasée sans avoir besoin d'un permis de démolir, suite à une erreur de procédure reconstruite par l'Architecte des bâtiments de France, et avec l'accord de la

Mairie de Saint-Denis. Cette démolition a été demandée par un promoteur immobilier.

Cette maison était une des seules de la rue de Paris à être construite en pierres. Elle date de l'époque de l'esclavage, et elle devait son existence au travail de victimes de ce crime contre l'humanité. Ceci démontre combien il est difficile pour les Réunionnais d'avoir le droit d'avoir une histoire.

En effet, on ne peut qu'être étonné du faible niveau de protection dont font l'objet les vieilles pierres qui racontent une histoire qui n'est pas celle de la France, mais de La Réunion. Ainsi en 2014, un chantier d'archéologie préventive avait découvert à Grand Fond ce qui devait être la plus ancienne usine sucrière de La Réunion, vieille de près de 200 ans. A part des photos, aucune mesure de sauvegarde n'a été possible. La loi permet en effet au promoteur immobilier de recouvrir ces ruines, et aucune mention de l'existence de ce patrimoine n'est faite. Dans un autre pays, la découverte du plus

ancien témoin de son activité industrielle aurait sans doute débouché sur une décision de conservation, et de valorisation.

L'affaire de la démolition de la maison Bénard rappelle le peu de cas qui est fait de l'histoire de notre île. Et ce sont des Réunionnais qui sont les acteurs de cet oubli. La demande de construire un nouveau bâtiment à la place de la Maison Bénard a été faite

par un Réunionnais, et c'est un Réunionnais en poste à la Mairie de Saint-Denis qui a donné le permis de construire, alors que son lieu de travail se situe en face de la Maison Bénard ! Le seul moyen d'éviter cette tragédie était dans les mains de l'Architecte des bâtiments de France, ce dernier a avoué sa faillite sur cette affaire.

Nul doute que si les Réunionnais

avaient accès à un enseignement de leur histoire, c'est l'instinct de protection de leur patrimoine qui aurait prévalu sur l'appât du gain.

M.M.

Enfin, une nouvelle caserne de pompiers à Saint-André !

Le nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Saint-André a été inauguré hier matin par le maire Jean-Paul Virapoullé, en présence du Président du Conseil Départemental, du Préfet de la Réunion, du colonel départemental du SDIS et de plusieurs élu(e)s. Ceux de l'opposition municipale n'ayant pas été conviés.



Ce nouveau Centre de Secours situé dans la zone d'activité Andropolis sur un terrain de près de 5000 m² était très attendu par les sapeurs-pompiers et s'avérait indispensable pour répondre efficacement aux besoins de la population de la commune qui approche les 60 000 âmes aujourd'hui.

La première pierre avait été posée en mai 2016 par l'ancienne présidente du Département. La caserne d'un coût de 3 millions d'euros de-

vait être livrée début 2017. Elle aura pris un an de retard. Financé à 80 % par le Département et 20 % par la commune, le nouveau centre de secours est composé de 2 corps de bâtiments couvrant 1000 m² de surface. Une belle structure au service de la centaine de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de la ville et qui va incontestablement améliorer la qualité de leurs interventions pour la plus grande satisfaction de la population.

Dans son intervention, le Maire de Saint-André a naturellement, comme les autres intervenants, vanté cette réalisation, mais a aussi tenu à expliquer le « choix judicieux » de l'emplacement mis à disposition du SDIS par la commune et qui se situe dans le périmètre du nouveau Centre-ville prévu dans le NPRU, et à proximité du futur centre commercial. Sauf que selon l'élu municipal PCR, Jacky The-Seng, le Maire feint d'ignorer que le projet dans son ensemble avait été initié par l'ancienne majorité, et que la mise à disposition du terrain au profit du SDIS avait été à l'époque désapprouvée par Jean-Marie Virapoullé, alors conseiller municipal d'opposition qui avait voté contre !

Cela étant, peu importe aujourd'hui, qui a porté ou réalisé le projet. L'inauguration de ce bel outil ne doit aucunement être source de polémique. L'essentiel reste l'intérêt de la population. Mais ces précisions semblaient utiles.

Paul Dennemont

Edito

La pêche réunionnaise mérite mieux qu'une visite éclair

Stéphane Travert est ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche. Les 11 et 12 juillet derniers, il était en visite à La Réunion. La dernière séquence de sa visite a concerné la pêche, c'était le soir avant de prendre l'avion. Cela s'est traduit par un passage à l'usine de transformation Réunioner, et une rencontre à huis-clos avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion.

Rappelons que La Réunion est une île. Qui plus est, elle se situe dans un océan qui, selon le dernier rapport de la FAO à ce sujet, est un des espaces qui n'est pas touché par la surpêche. Cette situation est d'ailleurs bien comprise par les pêcheurs européens. Après avoir épuisé la Méditerranée et sérieusement entamé les ressources de l'Atlantique, ils sont présents dans la région. C'est également le cas des Asiatiques qui ont également largement puisé dans le Pacifique du Sud-Ouest.

A condition de ne pas reproduire ici la surpêche, notre région peut être une source durable de production de protéines animales. Cela peut constituer un gisement d'emplois pour tous les pays de notre région, dans lequel La Réunion peut avoir sa part. Mais force est de constater que c'est loin d'être le cas. Cela est notamment illustré par la délocalisation d'une partie des activités de la SAP-MER. Le poisson est pêché dans le même océan, mais il n'est plus transformé en totalité à La Réunion.

Pour La Réunion, le développement de la pêche est aussi un moyen d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, en plus d'être une source de nombreux emplois. Mais ce secteur n'a eu droit qu'à une attention pour le moins brève du membre du gouvernement en charge de ce dossier. Sans doute les priorités de la France en matière de pêche ne sont pas celles de La Réunion. Elles visent d'abord à développer le secteur de la pêche en France, qui constitue alors une concurrence pour les pêcheurs réunionnais et cette industrie réunionnaise quand des bateaux venus d'Europe jettent leurs filets dans notre région et transforment le produit de leur pêche ailleurs.

Pour que les Réunionnais puissent pleinement bénéficier du développement de la pêche dans l'océan Indien, ils doivent pouvoir défendre directement leurs intérêts. Cela passe par des compétences supplémentaires, d'où la revendication d'un nouveau cadre basé sur la responsabilité.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

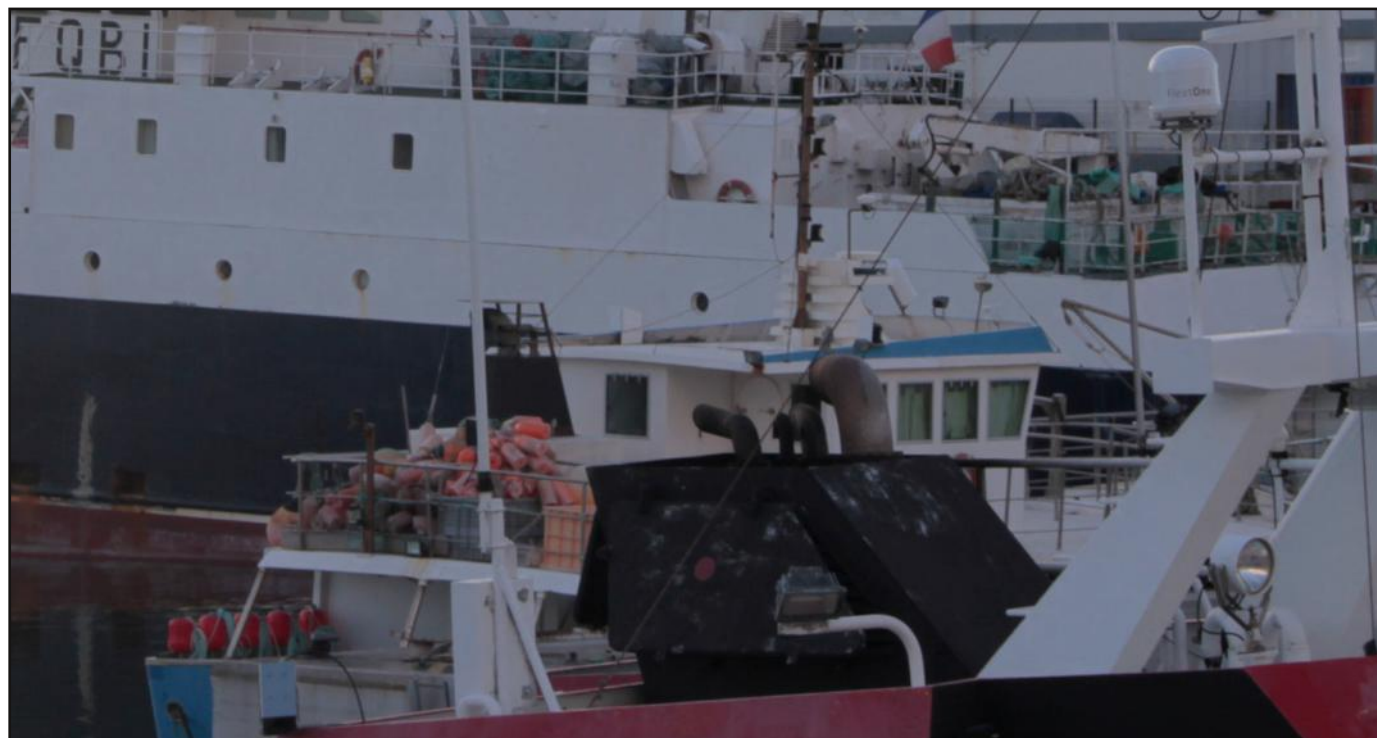
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Rapport de la FAO

33 % des stocks de poissons victimes de la surpêche

Le 9 juillet dernier, la FAO a publié un rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Ce document indique que les deux-tiers des espèces sont victimes de la surpêche, et que 27 % des poissons sont pêchés pour rien.



Depuis 1961, la croissance annuelle mondiale de la consommation de poisson est le double de la croissance démographique, ce qui montre que le secteur de la pêche est déterminant dans la réalisation de l'objectif de la FAO – libérer le monde de la faim et de la malnutrition. La croissance annuelle du secteur aquacole est en baisse depuis quelques années, mais elle demeure importante dans certains pays, en particulier en Afrique et en Asie. Le secteur contribue de plus en plus à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. Une demande plus importante et la hausse des prix se sont traduites par une augmentation des exportations en valeur, celles-ci ayant atteint 152 milliards d'USD (dont 54 pour cent d'exportations en provenance de pays en

développement). Cependant, la pêche et l'aquaculture connaissent aussi des difficultés. Il faudrait, entre autres, réduire la part (actuellement 33,1 pour cent) des stocks de poissons qui sont exploités au-delà de la limite de durabilité biologique ; veiller à ce que les problèmes liés à la biosécurité et aux maladies animales soient réglés ; et disposer de statistiques nationales complètes et précises à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques.

La Méditerranée la plus concernée

La proportion de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable est passée de 10 pour cent en 1974 à 33,1 pour cent en 2015,

la situation s'étant particulièrement aggravée de la fin des années 1970 jusque dans les années 1980.

En 2015, les stocks exploités au niveau durable maximal (auparavant appelés « stocks exploités au maximum ») représentaient 59,9 pour cent du total des stocks évalués contre 7,0 pour cent pour les stocks sous-exploités. La proportion de stocks sous-exploités a diminué de manière continue de 1974 à 2015, mais celle des stocks exploités au niveau durable maximal, après avoir baissé de 1974 à 1989, est remontée pour s'établir à 59,9 pour cent en 2015.

En 2015, parmi les 16 zones statistiques principales de la FAO, c'est en Méditerranée et en mer Noire (zone 37) que l'on observait la plus forte proportion de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable (62,2 pour

cent) ; venaient ensuite le Pacifique Sud-Est (zone 87), avec 61,5 pour cent, et l'Atlantique Sud-Ouest (zone 41), avec 58,8 pour cent. À l'opposé, le Pacifique Centre-Est (zone 77), le Pacifique Nord-Est (zone 67), le Pacifique Nord-Ouest (zone 61), le Pacifique Centre-Ouest (zone 71) et le Pacifique Sud-Ouest (zone 81) affichaient les taux les plus bas (de 13 à 17 pour cent) de stocks exploités à un niveau biologiquement non durable.

Impact du changement climatique

Le changement climatique et la pollution constituent aussi des sources d'inquiétude. Alors que la recherche suggère que le changement climatique pourrait entraîner une baisse des prises de poissons de 10 pour cent, le rapport note également que des changements significatifs sont attendus là où les poissons sont capturés. Les prises devraient vraisemblablement diminuer dans de nombreuses régions tropicales dépendantes des pêches et augmenter dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord. D'après le rapport, des changements dans la distribution des pêches auront un impact majeur au niveau opérationnel, managérial et juridictionnel. Des recherches seront également nécessaires afin de développer des

stratégies qui permettront aux pêches et aux espèces qu'elles exploitent de s'adapter doucement au changement climatique.

Source FAO

Chiffres clés

Production mondiale de poisson en 2016 : 171 millions de tonnes

- o Part issue des pêches de capture marines : 79,3 millions de tonnes ;
- o Issue des pêches de capture en eau douce : 11,6 millions de tonnes ;
- o Issue de l'aquaculture : 80 millions de tonnes

Quantité de production consommée comme aliment par les humains : 151,2 millions de tonnes.

Quantité de production perdue due à la décomposition et/ou jetée après avoir été déchargée et avant consommation: 27 pour cent de tous les déchargements.

Première valeur de vente de l'ensemble des pêches et de la production aquacole en 2016: 362 milliards de dollars.

- o Part de cela issue de l'aquaculture : 232 milliards de dollars ;

Nombre de personnes employées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture : 59,6 millions

- o Pourcentage de femmes: 14 pour cent
- o Région avec le plus de pêcheurs et de pisciculteurs : l'Asie (85 pour cent du chiffre total).

Nombre de navires de pêche sur la planète : 4,6 millions

- o Ampleur de la flotte selon les régions : Asie (3,3 millions de navires ou 75% de la flotte mondiale).

In kozman pou la rout

« Na poin médikaman pou soign la kouyonis. Na poin vaksin ! »

Mi souvien, kan moin téi sava lékol, l'avé in vyé profésèr. Zordi li la fine kapote l'ot koté la vi. Souvan dé foi li téi s'anplègn pars d'aprè li, son bann zèlèv la pa kass kate pate in kanar-si zot i vé, la tyé kouyon pou pran son plas. Moin pèrsonèlman, in kozman konmsa té i fé dsi moin konm lo d'si fèye sonz pars mon savoir, a moin, téi sort dann Témoignages épi dann tout bann zoinal zanfan konm « Vayan »épi « Pif lo shien ». Mi doi dir azot dann sak moin téi lir moin téi trouv dé shoz intèrèsan é si mon vyé profésèr téi koz galman pou moin, moin téi pans mèm shoz pou li. Tout fason l'intèlizans marmaye néna son sours dann l'intèlizans lo mètr é vèrsi vèrsa. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Moin la zis anvi kriy : danzé ! Danzé pou tout nout plantaz lontan ! Danzé pou nout sivilizasyon kréol La Rényon !

Moin la pankor anparl azot la koup kann sét'ané. Poitan la koup la fine komansé é i trouv in pé partou dsi la rout bann traktèr, sansa kamiyon, sharjé avèk kann. Kann ! Mi koné aou dopi moin lé éné. Kan moin téi fé in désin, lété in désin kann. Lo méyèr sikréri moin la mash étan pti sé kann : kann bonbon, sansa kann Moris. Zordi, lé domaz mé mon dan i grins kan mi mash in morso kann, in né kann konm i di.

Kann ou néna mil kalité. Avèk ou i pé fé tout sort de shoz. I parétre néna mèm plizyèr milyé ko-produi la kann, mé sak moin lé sir néna sink san produi i fé avèk kann a titré. Biensir mi sava pa grinn sa pou zot tout suit-la, pars na poin la plas dann mon pti modékri. Mé mi pé jir azot sa lé vré. Zot na ka alé oir dsi inernet. Zot i pé mèm lir dann Témoignages sé pa konbien l'artik nout zoinal i port la dsi é kan in pé i di kann-la, i fo ni siprime sa vèrt é sèk dann nout péi, moin mi pans sinplomman : ala ankòr in l'ignoràn la rouv son boush initilman !

Kann, mon zami, mon kamarad, mon dalon dopi moin té pti marmaye, mi koné zordi ou lé dann danzé. Mi koné ou lé riskab disparète dann inn-dé zané. Out fin lé marké dann léspri in bann kapitalis épi désèrtin z'om politik. Mi pé trap mon sab épi alé kongn kongn in pé partou, la pa konmsa moin va sov aou. Sov aou ? Si néna poin in volonté politik mi oi pa koman i sava fé.

In sign : mi oi , in pé partou dann bann kour, par si par la inn dé touf kann, konm in plant vèrt. Konm mi oi tazantan inn-dé pyé jarniome ! Konm mi oi galman inn-dé pyé la vaniy. Sin Pol laba néna in dalon la fé in zardin éstraordinèr avèk tout bann plantaj téi fé La Rényon dopi lontan. Mé zami, kan mi oi sa, mi kriy pa viktoir, moin la zis anvi kriy danzé ! Danzé pou nout bann bon plantaz dann tan lontan ! Danzé pou nout sivilizasyon kréol La Rényon !

Justin